

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 82 (1931)
Heft: 6

Artikel: Politique forestière britannique [fin]
Autor: Badoux, Eric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784716>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de rétribution, afin de conserver une vue exacte de sa situation financière;

4° en lui assurant une retraite comme aux fonctionnaires d'autres départements.

S. Combe.

Politique forestière britannique.

(Fin.)

L'initiative privée.

Il ne rentre pas dans le cadre de cet article de décrire, si brièvement que ce soit, la forêt particulière britannique. Nous avons, au cours de nos notes, fait des allusions à sa composition, ses ressources, la situation financière de ses propriétaires, enfin au peu de succès qu'ont rencontré les efforts tentés par la « Commission forestière » pour reconstituer et arrondir le domaine boisé privé.

Voyons comment la Commission entendait seconder l'initiative particulière. Elle recourut, ainsi que beaucoup d'autres services forestiers, à la méthode de la subvention, en se réservant un droit de surveillance. Les subventions admises étaient d'environ 125 fr. par ha pour les plantations d'essences résineuses, du double lorsqu'il s'agissait de feuillus. L'étendue et le mode de traitement des boisés en cause sont soumis à l'approbation du service des forêts. Au début, trop de conditions restrictives effrayèrent les propriétaires. Depuis leur abolition (1923, Transfer of Woods' Act), des progrès évidents ont été réalisés. De 1921 à 1929, 53.792 acres ont été plantés, 20.571 préparés à la plantation,¹ 9743 nettoyés de la brousse qui les avait envahis.

Mais, davantage que des subventions, l'Etat attendait de bons résultats de sa collaboration avec des particuliers (les communes et corporations sont aussi à considérer comme tels). Ce système « proceeds-sharing » (partageant les bénéfices) laisse à l'Etat les frais et le soin du boisement, la surveillance des opérations, mais lui évite une grosse source de dépense : l'achat, ou la location, du sol à boiser. L'argent investi, contrairement aux subven-

¹ Une erreur s'est glissée dans la dernière partie de cet article, numéro d'avril, page 85. Lire dans le dernier alinéa : « Guère plus de 5 % (des plantations) ont été constitués en feuillus », et non 50 %.

tions, est susceptible d'un rendement qui se fera évidemment attendre, mais qui représente tout de même mieux qu'une perte sèche pour le trésor. Autre point remarquable de cette méthode, on tire parti de l'intérêt que le propriétaire du sol conserve pour son fonds, de sa vigilance, de ses connaissances. Le propriétaire, de son côté, a la satisfaction de conserver son terrain; soutenu, il peut se risquer dans des opérations d'une certaine envergure. Les intéressés retireront normalement des dividendes proportionnés aux charges par eux assumées. Le système est, comme on le voit, fort ingénieux, peut-être même trop puisqu'il n'a rencontré aucun succès. Il n'a du reste pas été inauguré par la Commission forestière, mais par la « Commission de développement », qui a voulu assurer de cette manière la réalisation de deux projets, dont l'un a été abandonné. L'autre, concernant le boisement du bassin du Lac Virnwy (Nord du Pays de Galles), d'où la Corporation de Liverpool tire son eau, a par contre été réalisé dans de bonnes conditions.

Quoiqu'il en soit, l'afforestation par les particuliers a pris une allure absolument insuffisante et, dans ce domaine, la Commission forestière enregistre avec chagrin un gros insuccès. Pourquoi? Les conditions économiques qui ont prévalu immédiatement après la guerre y sont évidemment pour une bonne part. Les terres étaient alors chères et très recherchées, la main d'œuvre extrêmement coûteuse. Loin de penser à planter, le propriétaire envisageait la réalisation partielle de ses biens-fonds. Depuis, les prix ont baissé de manière à dissiper toute tentative de ce genre. Nombre de domaines mis aux enchères ne trouvent pas de preneurs. L'afforestation a quelques chances de regagner du terrain.

Il y aurait aussi plus de zèle pour le boisement si le propriétaire anglais se faisait une idée plus juste du rendement qu'on peut tirer d'un boisé. Avant la guerre, dans la presque totalité des cas, les « woods » de famille étaient un luxe, de grands parcs pittoresques abritant bon nombre de faisans. Actuellement, le fisc se charge de faire justice de cette mentalité parfaitement honorable, mais liée à une certaine opulence. Dans bien des cas, on peut s'étonner que le propriétaire mette autant de temps pour se rendre compte que ses forêts sont une source de

revenu. Il est paradoxal qu'un homme qui se pique d'avoir une idée fort exacte de la valeur de ses autres biens, du rendement qu'il peut en attendre, des améliorations qu'il faudra y apporter, ignore généralement tout de ses bois. On réalise parfois, mais en coupant si possible à l'époque la moins favorable à l'écoulement convenable du lot. On suit attentivement les cotes de la Bourse; pourquoi pas les fluctuations du prix des bois ?

Il est généralement reconnu qu'une faible partie seulement de la forêt privée britannique est actuellement convenablement aménagée, je dirai plus : une source de profit. Elle abonde en futaies surannées, taillis en conversion, forêts dévastées et broussailles. Les exceptions admirables qu'un itinéraire fort bien conçu m'a permis de visiter — les propriétés de lord Moray, de lady Seafield, de lord Cawdor, pour ne citer que ce que j'ai vu — ne font pas oublier le type courant de boisé qui, d'un bout de la grande île à l'autre, varie dans ses éléments, mais non pas dans son indiscutable pauvreté.

Eric Badoux.

Littérature consultée : *Quarterly Journal of Forestry*, années 1925—1931, différents articles, spécialement les « Editoriaux » et les communications de MM. M.-L. Anderson, Orde-Powlett, etc. — *Scottish Journal of Forestry*, années 1928—1931, différents articles. — *Report on Census of Woodlands and Census of Production of Home-grown Timber*, 1924. — *The Commissioners' Annual Reports*. — E.-P. Stebbing, *The Forestry Question in Great-Britain*, London, John Lane, 1928. — *Revue des eaux et forêts*, 1919, p. 213, E. Hubault, L'après-guerre dans les Iles britanniques; M. Paillié : Le reboisement en Angleterre, 1930, p. 517.

Une œuvre de reboisement en montagne.

(Hommage à la mémoire de Georges Fabre.)

(Suite et fin.)

Pour apprécier l'œuvre géniale de Georges Fabre, il faut se reporter à un demi-siècle en arrière et se souvenir qu'au moment où ce forestier doublé d'un économiste, d'un géologue, d'un géo-botaniste, disons en un mot d'un savant à tous égards, la documentation énorme que nous possédons aujourd'hui en matière de dendrologie, de cultures artificielles de pédologie, et surtout les expériences et publications émanant des stations de recherches forestières n'existaient pour ainsi dire pas.